



Dettes publiques : la Tunisie va-t-elle pouvoir franchir le Mur de la dette ?

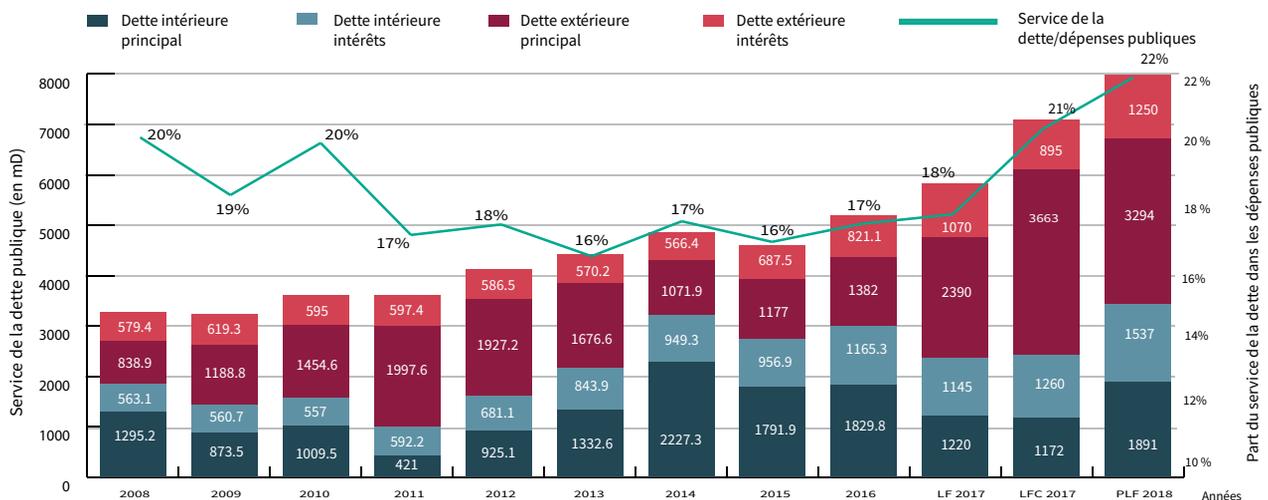
Key Highlights :

- Pour 2018, le service de la dette va atteindre un niveau attendu record en représentant 22% des dépenses publiques;
- Le remboursement de la dette extérieure a explosé à partir de 2017 avec la fin de la période de grâce octroyée à la Tunisie par les bailleurs de fonds étrangers;
- Le coût de l'endettement intérieur est devenu prohibitif suite au vote de l'indépendance de la BCT et l'interdiction de prêter directement à l'Etat.

Titre : Evolution du service de la dette en Tunisie 2008 - 2018

Auteur : Observatoire Tunisien de l'Économie.

Sources : Ministère des Finances



L'augmentation vertigineuse de la dette publique de la Tunisie commence à se faire sentir dans le budget de l'Etat à travers le service de la dette, c'est-à-dire le remboursement annuel de la dette publique intérieure et extérieure, intérêts compris. Le service de la dette a quasiment toujours été le premier poste de dépense de l'Etat avec une moyenne de 19% des dépenses publiques sur la période 2008-2018. Alors que la part du service de la dette dans les dépenses publiques est passé de 20% en 2008 à 17% en 2011 pour se stabiliser à ce niveau jusqu'en 2016, cette part a explosé à partir de 2017, mais d'une manière assez curieuse. En effet, alors que la loi de finances 2017 votée fin 2016 prévoyait un service de la dette publique autour de 5,8 Mds de dinars, la loi de finances complémentaire 2017 votée en Décembre 2017, au même moment et donc masquée par la loi de finances 2018, ajustait ce service de la dette pour l'année 2017 à 7 Mds de dinars. Soit une différence d'estimation de 1,2 Mds de dinars ! Le Ministère des Finances explique cette différence par le remboursement du prêt qatari, dont nous connaissons la date de remboursement depuis au moins l'événement Tunisia2020 où une partie des promesses qataris allaient servir à rééchelonner notre dette envers le Qatar. Les années 2017 et 2018 annoncent ainsi ce que certains appellent le « Mur de la dette » qui correspond au début du remboursement de tous les prêts octroyés par les bailleurs de fonds étrangers qui avaient accordé des périodes de grâce à la Tunisie pour le remboursement du principal de ces dettes. Ainsi, nous observons une explosion du principal de la dette extérieure à rembourser à partir de 2017. De même, à partir de la même année, nous observons également une forte augmentation des intérêts de la dette intérieure suite au vote de l'indépendance de la BCT qui a eu pour conséquence de rendre prohibitif le recours à l'endettement interne. Face à ces évolutions inquiétantes, la Tunisie va-t-elle pouvoir franchir le Mur de la dette ?